



Régie de gestion
des matières résiduelles
du Bas-Saint-François

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01

RELATIF AUX JOURS ET HEURES DES SÉANCES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François souhaite amender le calendrier 2023 pour les jours et les heures des séances du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT QUE le changement est pour modifier l'heure des rencontres;

CONSIDÉRANT QUE ce changement peut maintenant se faire par l'adoption d'une résolution;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion pour adopter un règlement abrogeant le règlement 2008-20 a été donné à une session ordinaire tenue le 27 mars 2023;

QUE les séances se tiendront à 19 :30 heures plutôt qu'à 20 :00 heures, aux mêmes dates que prévues au calendrier ;

Il a été ordonné et statué par le conseil de la Régie que le règlement numéro 2008-20 soit abrogé.

DONNÉ à Saint-Germain-de-Grantham ce 27 avril 2023

Lise Hébert
Directrice générale & secrétaire-trésorière